

PORTANT COMPOSITION DES DIPLÔMES D'UNIVERSITÉ ET DIPLÔMES INTER UNIVERSITAIRES

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024/2025

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 modifié du Code de l'Education,

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys des Diplômes d'Université (DU) et des Diplômes Inter Universitaires (DIU) de l'UFR de Médecine et Professions Paramédicales comme suit :

DU « Hypnose en Psychothérapie »

Pierre-Michel LLORCA, Président du jury, PU-PH
Julie GENESTE-SAELENS, Vice-président du jury, PH
Julien HEROS, Psychologue clinicien
Philippe MARC-CHANDEZE, IDE

DU « Pédagogie en Santé et en Sciences »

Ludovic SAMALIN, Président du jury, PU-PH
Xavier MOISSET, Vice-président du jury, PU-PH
Catherine LAPORTE, PU
Thomas GODET, MCU-PH
David BALAYSSAC, PU-PH
Marion BESSADET, MCU-PH
Sylvain MATHIEU, PH

DU « Management des équipes médicales »

Corinne ROCHETTE, Président du jury, PU
Pierre CLAVELOU, Vice-président du jury, PU-PH
Laurent MERIADE, MCF
Vincent SAPIN, PU-PH

DU « Nutrition et Activités Physiques »

Alexandre PINEL, Président du jury, MCU
Nathalie BOISSEAU, Vice-président du jury, PU
Yves BOIRIE, PU-PH
Christelle GUILLET, PU

DU « Psychotraumatologie : Clinique et Thérapeutiques »

Pierre-Michel LLORCA, Président du jury, PU-PH
Georges BROUSSE, Vice-président du jury, PU-PH
Julie GENESTE, PH
Delphine BOURGUET-ROBILLARD, Psychologue

DU « Phytothérapie »

Catherine FELGINES, Président du jury, MCU
Caroline PEYRODE, Vice-président du jury, MCU
Aurélie LAGARDE, MCU

DIU « Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent »

Pierre FOURNERET, Président du jury, PU-PH
Stéphanie BIOULAC, Vice-président du jury, PU-PH
Jonathan LACHAL, PU-PH
Catherine MASSOUBRE, PU-PH
Julien DUBREUCQ, Pédopsychiatre

DIU « Sexologie »

Pierre-Michel LLORCA, Président du jury, PU-PH
Cécile MIERLE, Vice-président du jury, Psychologue
Stéphanie MESTRES, PH

DIU « Etudes de la sexualité humaine »

Pierre-Michel LLORCA, Président du jury, PU-PH
Cécile MIERLE, Vice-président du jury, Psychologue
Stéphanie MESTRES, PH

DIU « Pratiques médicales en santé au travail »

Frederic DUTHEIL, Président du jury, PU-PH
Gil BOUDET, Vice-président du jury, Enseignant contractuel
Vincent LOPEZ, PH
Vincent BONNETERRE, PU-PH
Barbara CHARBOTEL, PU-PH
Jean-Baptiste FASSIER, PU-PH
Luc FONTANTA, PU-PH
Carole PELISSIER, PU-PH

Article 2 :

Le Directeur Général des Services de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD

The image shows a handwritten signature in blue ink next to the official logo of the Université Clermont Auvergne (UCA). The logo consists of a blue circle containing the letters 'UCA' and the text 'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE' around it.

Le 7 mai 2025

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*